

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDEE EN 1822

RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE PAR DECRET DU 9 AOUT 1937
des SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES

et de leurs GROUPES REGIONAUX : ROANNE, VALENCE, etc

Siège Social et Secrétariat Général : 33, rue Bossuet, Lyon (6^{me})

Trésorier : M. H. BONVALLET, 20, rue Molière, Lyon (6^e).

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union 12 F — C.C.P. Lyon 101-98

Etranger 13 F

Scolaires Réduction de 50 %

Frais d'inscription : plaque adresse, carte de membre : 1 F en sus

N.B. — Les virements à notre C.C.P. Lyon 101-98 doivent être rédigés
au nom de la **SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON**

Pour tout changement d'adresse, prière de nous faire parvenir
la dernière bande et la somme de 1 F. (Timbres acceptés).

GROTTE DU SEUIL DES CHEVRES A LA BALME (SAVOIE) FOUILLES DE 1967 — PREMIERS RESULTATS

par Raymond VANBRUGGHE et Jakob BILL.

La Grotte du Seuil des Chèvres est située sur la rive gauche du Rhône, à proximité de la sortie du défilé de Pierre-Châtel, commune de La Balme (Savoie), lieu-dit « Le Chevru », parcelle n° 3.

L'entrée de la grotte, orientée nord-nord-ouest, est à 249/250 m d'altitude, soit une trentaine de mètres au-dessus du niveau du Rhône. Depuis la grotte, les communications le long du fleuve, rive gauche, sont faciles vers l'amont ; une percée toute proche dans la ligne d'escarpements permet aussi d'accéder sans difficulté aux bois de l'étage supérieur. Par contre, il n'est pas certain qu'il y ait eu, au niveau de la grotte, un passage direct vers les plaines d'aval antérieurement au percement de la route en corniche qu'emprunte actuellement le trafic Lyon-Chambéry (Nationale 521 B) (1).

La superficie de la grotte, au niveau du sol, est d'environ 50 m² (longueur 11 m, plus grande largeur 6 m). La hauteur est très irrégulière mais relativement importante. Par rapport à ces dimensions, l'entrée est rétrécie et surbaissée : elle s'inscrit assez exactement dans un triangle de 4 m de base et guère plus de 2 m de hauteur.

Le gisement est signalé à deux reprises dans les Actes du Congrès Préhistorique de Chambéry (1908) : d'abord à propos de la collection de M. le Baron BLANC (p. 890), où sont cités comme provenant de « La Balme — Grotte du Seuil des Chèvres : Poinçons en os. Ecorçoirs en os. Racine de bois de cerf taillé. Crâne humain (mâchoire inférieure ; morceau de pariétal, peut-être romain). Poteries gallo-romaines ». Une seconde allusion y est faite page 937, au cours du récit de l'excursion aux « trois grottes de la Balme » dont « la première, appelée Grotte du Seuil des Chèvres, a été fouillée par M. le Baron BLANC et a donné des pièces néolithiques et gallo-romaines ».

C'est M. René DESBROSSE, correspondant pour le Département de l'Ain du Directeur de la Circonscription des Antiquités Préhistoriques, actuellement occupé sur l'autre rive, à la Grotte des Romains, qui attirera l'attention de l'un de nous (R.V.) sur ce gisement.

Avec l'autorisation de M. Jean COMBIER, Directeur de circonscription, et celle du propriétaire, M. Fernand FONTAINE, à qui nous devons également des remerciements, un sondage fut exécuté en août 1966 par R.V., à qui fut délivrée une autorisation de fouilles pour 1967.

L'objet de la présente note, dont J.B. a exécuté les illustrations, est de faire connaître les résultats acquis au terme de la première campagne de fouilles (août 1967).

A notre première visite, le sol de la grotte était relativement plat, à l'exception de la partie nord, où existait une excavation dépassant par endroits 50 cm de profondeur, sur 6 m² environ.

Notre implantation couvre pour le moment un rectangle de 3 m × 4 m, dont les grands côtés sont parallèles au grand axe de la grotte, et dont l'un des petits côtés est à 2 m environ de l'entrée.

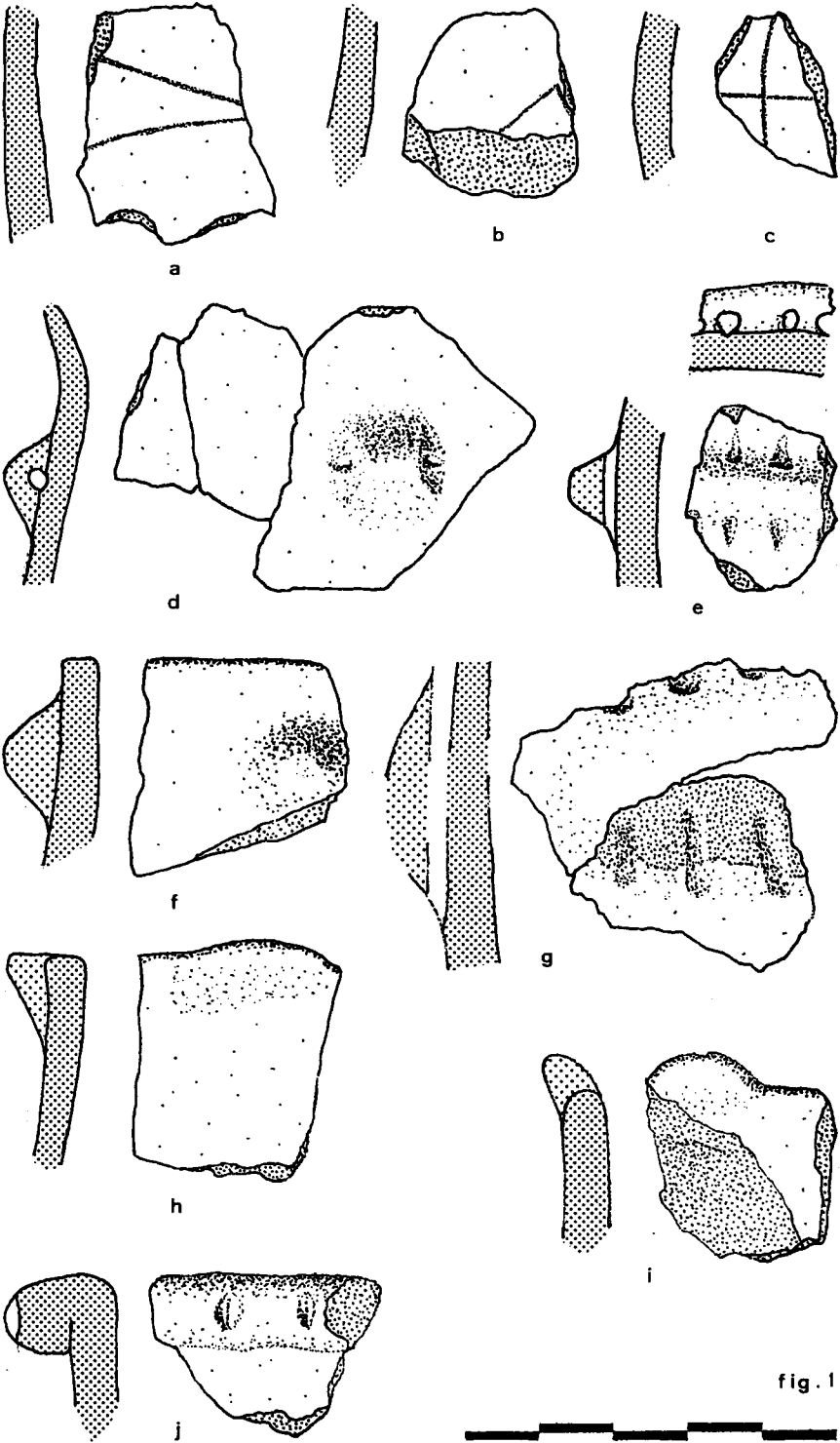


fig. 1



Nous avons trouvé en surface, sur toute l'étendue de ce rectangle, un remblai récent, épais d'une vingtaine de centimètres en moyenne, contenant pêle-mêle du matériel de toutes les époques représentées dans les niveaux en place. Ce remblai a été enlevé sur 11 m² et tamisé. Il a fourni une bonne part du matériel recueilli à ce jour.

Sous ce remblai apparaît par endroits un sol moderne de terre très charbonneuse et fortement tassée, dont l'épaisseur ne dépasse qu'exceptionnellement 5 cm : niveau I a ; partout où nous ne l'avons pas trouvé, nous avons constaté des remaniements modernes souvent profonds et avons retrouvé dans le remplissage des plaques non délitées de ce sol très compact. C'est notamment le cas dans la partie centrale de notre fouille, qui est coupée en deux par une tranchée axiale dont le remplissage a fourni dans toute son épaisseur des tessons modernes mélangés à des vestiges plus anciens ; de même, à l'approche de la paroi ouest, nous débouchons sur un trou à contours plus irréguliers, rempli de façon tout aussi hétéroclite. D'autres remaniements récents intéressent des surfaces plus limitées.

Le niveau inférieur (1 b) se distingue du précédent par sa teinte plus claire et sa moindre cohésion. Son épaisseur moyenne est d'une vingtaine de centimètres. Il a fourni, souvent en superposition normale, mais sans séparation possible, du matériel allant du néolithique à l'époque moderne.

A partir de là, nous devons distinguer une zone à stratification tranchée, correspondant approximativement aux trois mètres carrés les plus proches de l'entrée, et, au-delà, une zone plus confuse.

Dans la première, que nous avons explorée sur 1 m² seulement, nous trouvons sous 1 b un niveau II blanchâtre, calciné, assez fortement cimenté, épais de 5 à 10 cm. Ce niveau très pauvre — il n'a fourni jusqu'ici que quelques tessons atypiques — est pour le moment indatable ; il nous intéresse donc surtout en tant que chape du niveau III ; certains indices portent à croire qu'il n'aura pas une grande extension.

Le niveau III est constitué d'une terre cendreuse avec lentilles charbonneuses, légèrement rosie au contact du niveau II (réaction à la chaleur ?). Il a fourni des morceaux de poterie lisse non décorée (pas de chalcolithique jusqu'ici), quelques éclats et lamelles cassées en silex. Son épaisseur est d'une dizaine de centimètres.

Il repose sur une croûte stalagmitique très résistante, qui prend rapidement de l'épaisseur lorsqu'on se rapproche de l'entrée de la grotte, et qui constitue notre niveau IV. Cette couche concrétionnée ne contient plus aucun tesson, mais de nombreux charbons, débris osseux et menus éclats de silex blond. Elle est entamée par des trous de poteaux dont certains sont antérieurs à la formation du niveau II.

Sous ce plancher, nous trouvons un remplissage jaune formé d'un cailloutis anguleux avec blocs, à liant non plastique, limoneux et légèrement calcifié au sommet, plus sableux en profondeur. La partie supérieure de cette formation (niveau V) est légèrement teintée en gris sur une épaisseur variable (20 cm et plus), relativement riche en débris osseux, le plus souvent brûlés et très friables, mais très pauvre en outillage : nous n'y avons trouvé qu'un lissoir en os, dont la forme rappelle celle de certains modèles du paléolithique supérieur, une lamelle

et quelques éclats de silex, presque tous recouverts d'une patine bleutée qui est rare dans les niveaux supérieurs (où par contre sont courants les enlèvements ridés et la rubéfaction attribuables à la chaleur).

Faute d'outillage typique, et en attendant la détermination de la faune recueillie à ce niveau en 1967, notons que l'emplacement où nous

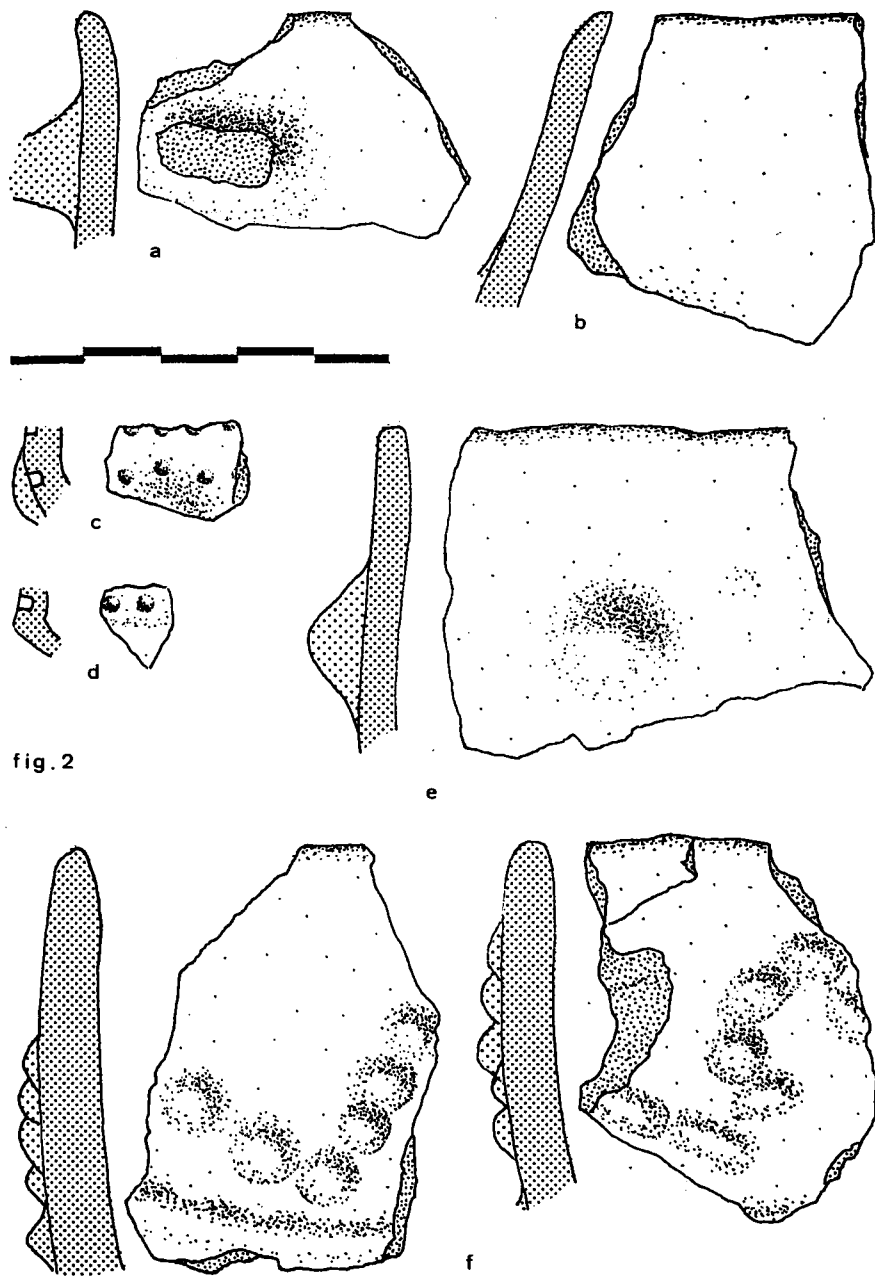
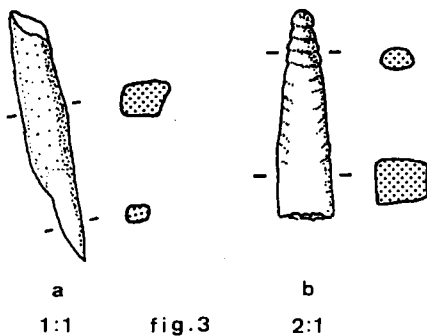


fig. 2

avons décelé cette couche en 1966 (au fond d'un foyer néolithique proche de l'entrée de la grotte) est le seul qui nous ait fourni à l'époque des exemplaires (trois) de *Goniodiscus ruderatus* (Stud.). M. René DESBROSSE, à qui nous devons cette détermination, nous signale du même endroit une molaire de marmotte, alors que la faunule recueillie partout ailleurs la même année lui semble « très homogène et franchement holocène ».

Telle est donc la situation à proximité de l'entrée.

Plus loin vers l'intérieur, nous devons faire une séparation assez arbitraire entre le niveau Ib, déjà décrit, et le suivant (que nous appelons ici Ic) lorsque nous voyons le remplissage devenir progressivement plus gris et plus cendré à l'approche de petits foyers qui correspondent à notre niveau III. Deux de ces foyers étaient rigoureusement vides de matériel ; les autres n'ont fourni qu'un matériel pauvre, analogue à celui du niveau III. Cependant la couche cendreuse avoisinant l'un d'eux nous a donné deux tessons typiquement chasséens (fig. I : d et e).

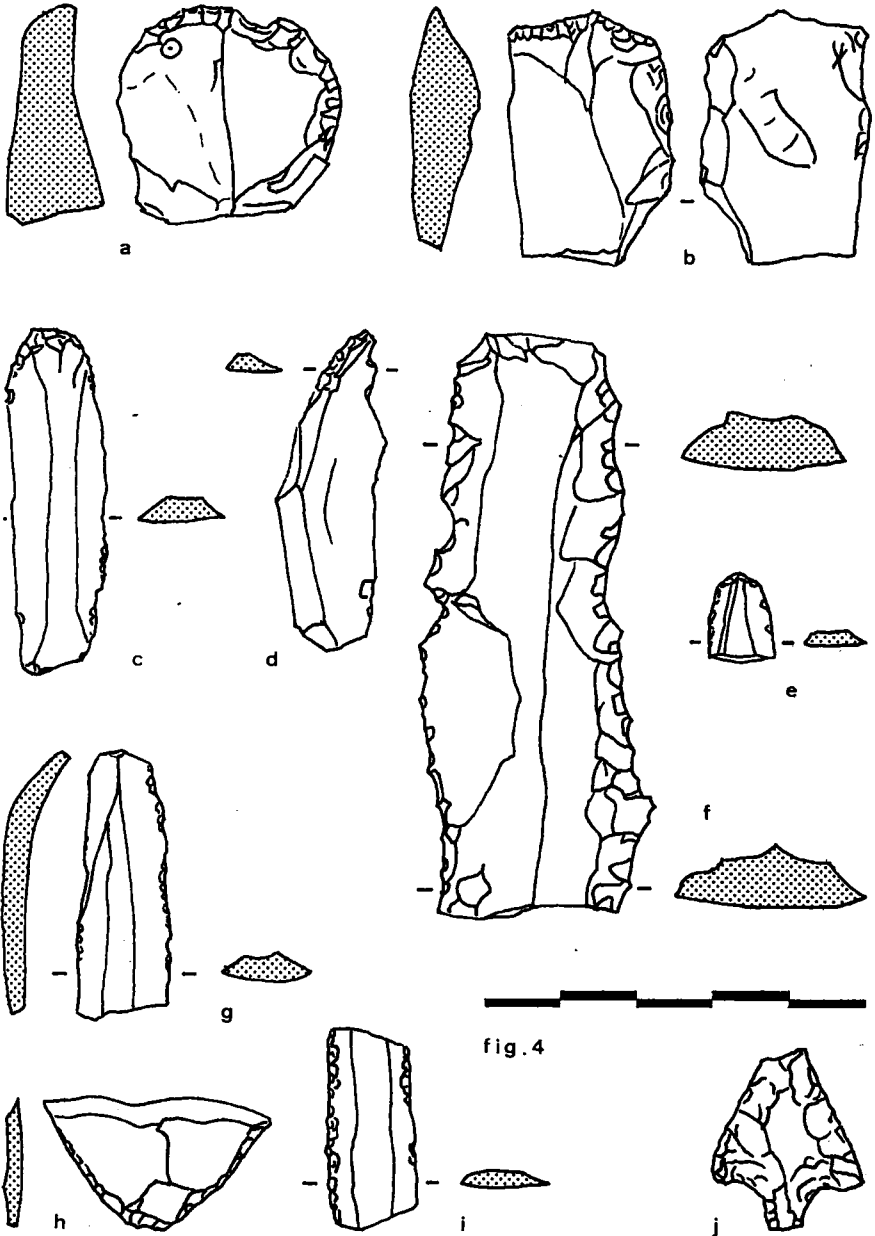


Les mieux conservés de ces foyers sont creusés assez profondément dans une terre jaune caillouteuse, prolongement de la formation qui englobe notre niveau V. Nous avons marqué Id le matériel recueilli à la base de Ic, là où nous avons constaté un certain brassage produit par le creusement des foyers et de trous de poteaux dans ce sédiment relativement meuble, que nous n'avons ici enlevé que dans un carré, à 5 m de l'entrée, où nous avons fait un sondage profond. Là, cette couche épaisse d'une trentaine de centimètres, s'est avérée absolument stérile. Elle repose sur un dépôt de sable fin, jaune également, lité, légèrement cimenté en surface, stérile, que nous avons traversé sur 75 cm sans en voir le fond. Nous espérons qu'une étude de ce sable, dont nous avons fait plusieurs prélèvements à différents niveaux, pourra notamment nous fixer sur son origine : alluvions du Rhône ou apports d'un cours d'eau souterrain dont la grotte aurait constitué la sortie.

Le matériel recueilli en stratigraphie est encore peu abondant. Toutefois, en tenant compte de ce qu'ont fourni le tamisage des remblais récents et la couche confuse Ib, on peut déjà considérer comme attestées les périodes de fréquentation suivantes : Mésolithique, Néolithique, Chalcolithique, Bronze Final, Tène III, Bas-Empire et époque moderne (XVI^e au XX^e siècle).

Nous ne nous étendrons pas ici sur les époques allant du Bronze Final à nos jours : c'est, dans l'ensemble, ce qu'on trouve couramment et souvent en plus grande abondance dans les niveaux supérieurs de la plupart des abris de la région.

Nous donnons par contre un aperçu du matériel se rapportant à des époques moins bien représentées localement. Nous avons groupé dans les figures 1 et 2 la céramique attribuable au néolithique, ou,



pour le bas de la fig. 2, au chalcolithique méridional. Fig. 1 : a, b et c semblent avoir été incisés à cru ; d, en poterie noire lustrée sur les deux faces, a une pâte fine à dégraissant imperceptible ; la texture de e est identique, mais la pâte plus noire et la surface externe beige ; les suivants ont une pâte plus grossière et une finition moins soignée.

Fig. 2 : c et d sont intéressants du fait de leur ornementation poinçonnée. On peut les comparer à des tessons poinçonnés sur carène recueillis en divers sites de Basse-Ardèche (2). Si l'on admet le rapprochement, ils ne doivent pas remonter au-delà du chalcolithique ; les deux fragments de bords f, en pâte grossière, sont ornés de boulettes appliquées, décor courant dans le chalcolithique de type Fontbouisse.

L'outillage osseux (fragments de poinçons, lissoirs, spatules) est assez banal. Nous reproduisons fig. 3 a : un fragment de pointe acérée à comparer à des pièces semblables de stations littorales de la civilisation de Cortailod (3) ; fig. 3 b : un objet minuscule (reproduit deux fois grandeur nature) dont l'extrémité finement segmentée témoigne d'une adresse dans le travail de l'os, qui fait penser à la même civilisation.

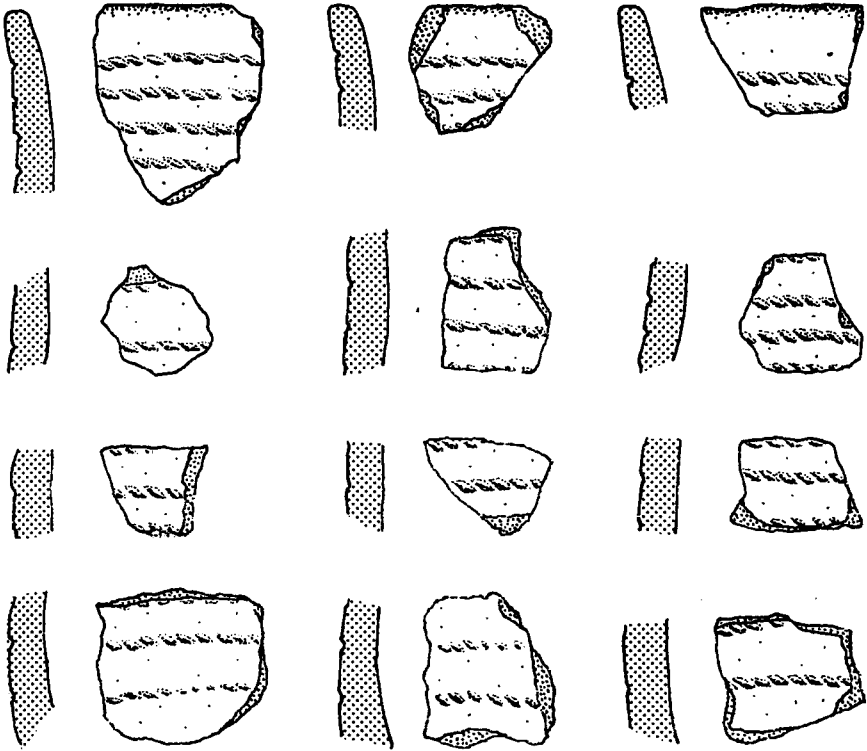
Parmi les pièces lithiques reproduites fig. 4, a, d, e et g, toutes en silex blond, proviennent du remblai superficiel, b, en silex blond, f rubéfiée et éclatée par le feu, et h, à légère patine bleutée, proviennent de poches remaniées profondes ; i en silex blond, et j, en silex brun opaque, ont été recueillies dans le niveau I c ; seule la petite lame c, à patine bleutée, a été trouvée en place dans le niveau V ; la même patine se retrouve sur un burin d'axe (sur éclat cortical) trouvé en 1966 dans la même couche.

Les grattoirs sub-circulaires sur éclats, du même type que a, existent en plusieurs exemplaires plus ou moins réussis ; les deux faces de d sont fortement lustrées à proximité de l'arête, qui a visiblement beaucoup travaillé. La grande lame f est probablement chalcolithique ; j peut se placer aussi bien au néolithique récent qu'au chalcolithique.

Les tessons de la fig. 5 représentent à peu près tout ce que nous avons retrouvé de deux vases campaniformes, le premier à surface beige-rosé et décor cordé semblant couvrir toute la surface, le second à surface beige clair et décor zoné exécuté au poinçon.

La relative abondance des objets de parure (fig. 6) trouvés très dispersés sur toute la surface de la fouille, comme les tessons campaniformes, fait penser à l'existence d'une ou plusieurs sépultures anciennement bouleversées. Une des dents perforées a été trouvée en surface de la couche II, mais il est peu probable qu'elle lui appartienne, car elle ne présente aucune trace d'ustion. Les perles sont façonnées dans du calcaire tendre, vraisemblablement des morceaux de stalactite ; leur forme marque l'intention d'imiter des perles bitronconiques en cuivre ; i, qui semble tiré d'une valve d'unio, rappelle les parures biforées si fréquentes dans les ossuaires de S.O.M. ; j n'a pas encore été déterminé ; il semble qu'il s'agisse d'un nassidé.

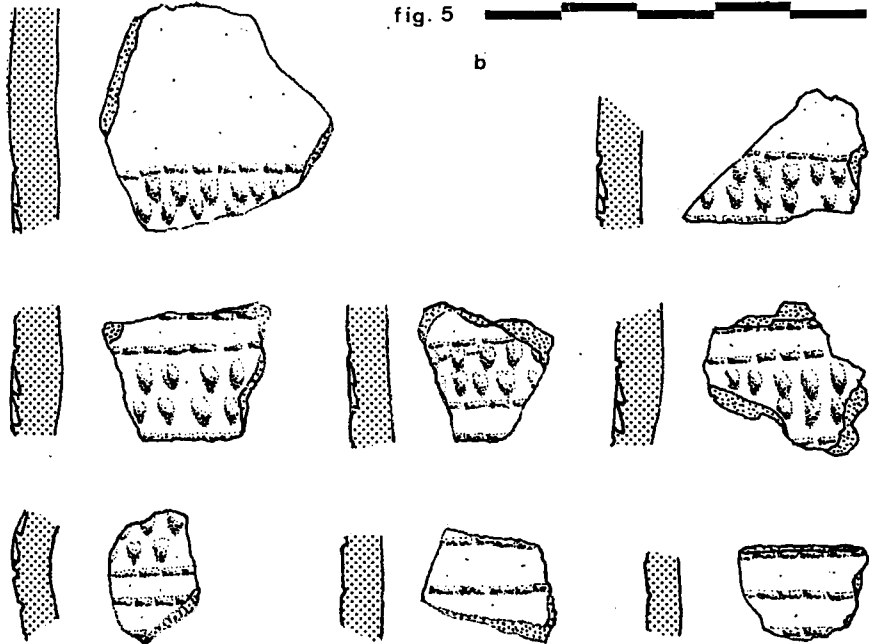
On peut attendre de la poursuite des travaux quelques indications nouvelles sur les civilisations néolithiques et chalcolithiques représentées dans la région, mais il faut craindre que le matériel attribuable à ces deux époques ne soit souvent difficile à séparer autrement que par la typologie.



a

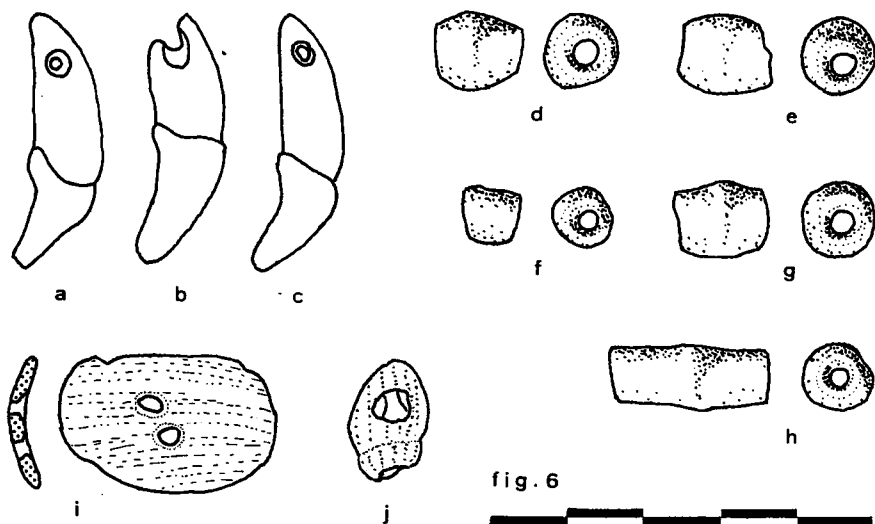
fig. 5

b



Nous ne savons pas non plus si le parti adopté de séparer rigoureusement les emplacements à stratigraphie floue de ceux où les séparations sont sûres permettra d'isoler suffisamment de faune d'âge néolithique certain pour donner lieu à un dénombrement significatif.

Le relevé des trous de poteaux creusés, près de l'entrée, dans le niveau IV, ou, plus loin à l'intérieur, dans le prolongement du niveau V, ne nous restituera certes pas le plan complet de cabanes néolithiques mais fournira quelques données sur le mode de construction.



L'existence près de l'entrée d'un niveau concrétionné, pauvre mais non stérile, scellant un autre niveau archéologique, nous encourage à nous intéresser spécialement à ce secteur, dont nous n'avons jusqu'ici exploré que la frange. Dans un premier temps, nous comptons en poursuivre la reconnaissance en vidant de ses remblais la tranchée récente qui le traverse, ce qui devrait, à bon compte, nous restituer les coupes obtenues par les anciens fouilleurs. A partir de là, un décapage exhaustif des couches supérieures jusqu'au niveau concrétionné nous dira si ce dernier a bien l'extension que nous souhaiterions lui trouver. Dans l'affirmative, la fouille de ces niveaux inférieurs serait réservée à un paléolithicien.

Alors que la rédaction de cette note était achevée, Mlle A.T. CLASON, paléontologiste à l'Institut Bio-Archéologique de Groningue, nous a signalé la présence d'*Alces alces* (L.) dans la faune du niveau V.

TRAVAUX CITÉS

1. LAGIER-BRUNO (Lucien). — Les Anciens Ponts sur le Rhône dans la Cluse de Pierre-Châtel. Le Bugey 1966.
2. MONTJARDIN (R.). — Le peuplement préhistorique d'un plateau de la Basse-Ardèche : Chauzon. Cahiers Rhodaniens, IX, 1962, pp. 3-52.
3. VON GONZENBACH (V.). — Die Cortaillodkultur in der Schweiz, pl. 9, n° 18.